

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
10 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois
Le vingt novembre à dix-huit heures trente

DATE D’AFFICHAGE
10 novembre 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni
à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur REGAERT Bruno Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M REGAERT Bruno Maire,
M. COSSARD, M. BACHELET adjoints au maire,
M. BOULANGER, M. MARNAT, Mme BOULANGER
conseillers municipaux

EN EXERCICE 7
PRESENTS 6
VOTANTS 6

Absent : M VIVIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

OBJET : présentation du rapport d’observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes d’Ile de France, cahier n°2 : aménagement du territoire et urbanisme exercices 2017 et suivants dans le cadre du contrôle de la communauté d’agglomération Roissy Pays de France

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L.243-8 ;

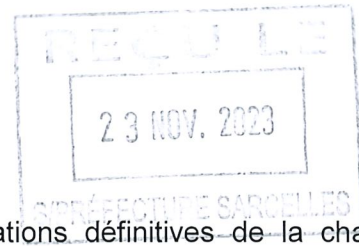
Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d’agglomération Roissy Pays de France n°23.184 du 21 septembre 2023 prenant acte de la présentation du rapport d’observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes d’Ile-de-France - cahier n°2 : aménagement du territoire et urbanisme - exercices 2017 et suivants ;

Vu la notification par courriel du 19 octobre 2023 à Monsieur le Maire de Vaudherland du rapport d’observations définitives, relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d’agglomération Roissy Pays de France (cahier n°2 : aménagement du territoire et urbanisme pour les exercices 2017 et suivants)

Considérant que conformément à l’article L.243-8 du Code des juridictions financières le rapport d’observations définitives est transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de l’établissement public ayant fait l’objet d’un contrôle et que ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à débat ;

Entendu le rapport du Maire ;

Sur proposition du Maire ;



Le conseil municipal,

1°) **prend acte** de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (cahier n°2 : aménagement du territoire et urbanisme pour les exercices 2017 et suivants), tel que joint en annexe ;

2°) **charge** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaudherland, le 21 novembre 2023

Le Maire

REGAERT Bruno